

**Mme Eugénie Duvernois.** C'est du roman policier !

**M. Georges Cogniot.** C'est du Jules Moch !

**M. Fernand Grenier.** La partie du procès-verbal de la séance du 6 décembre concernant les déclarations de M. le ministre de l'intérieur, n'est pas conforme aux déclarations que l'Assemblée a entendues.

Au cours du débat sur les incidents sanglants de Valence, M. le ministre de l'intérieur a déclaré qu'il allait annoncer une nouvelle qui nous ferait bondir. Il nous a annoncé en effet qu'il avait donné des instructions pour que trois escadrons de cuirassiers partent immédiatement pour Valence.

Or, nous constatons que cette déclaration de M. le ministre de l'intérieur n'a pas été reproduite au *Journal officiel*, et nous le faisons simplement remarquer. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

**M. Jules Moch, ministre de l'intérieur.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. le ministre de l'intérieur.** Je n'ai pas corrigé ma sténographie. J'ignore si, par suite du bruit intense qui provenait d'un côté de cette Assemblée, la phrase que j'ai prononcée n'a pu être reproduite. Mais afin qu'elle le soit, je dis et je répète que, pour éviter la répétition de troubles de cette nature, non pas trois escadrons, mais trois pelotons ont été envoyés à Valence et s'y trouvent actuellement. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Je pense, monsieur Grenier, que vous avez satisfaction. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

*A l'extrême gauche. Fusilleur !*

**M. Jacques Duclos.** Vous avez un troisième mort sur la conscience, monsieur le ministre de l'intérieur !

**M. Georges Cogniot.** Vous avez aussi dit qu'il n'y avait pas trois morts. Vous avez menti !

**Mme Eugénie Duvernois.** Il y a un troisième mort, et c'était un père de famille de cinq enfants.

**M. le président.** La parole est à M. Pierre André, sur le procès-verbal.

**M. Pierre André.** Mes chers collègues, je désire présenter une remarque concernant le compte rendu de la séance de samedi dernier.

Au cours de cette séance — d'après le compte rendu analytique des débats — M. Ambroise Croizat a déclaré : « Dans la région de Longwy, un militant syndicaliste, M. Marcel Dupont, s'est trouvé en présence de sept militaires armés de mitraillettes.

« Arrêté sans aucun mandat, il fut remis au préfet de Meurthe-et-Moselle qui, le considérant comme un véritable otage, lui promit de le remettre en liberté si un autre militant ouvrier allait, dans les usines, organiser la reprise du travail ».

Telles sont les déclarations faites par M. Croizat.

Connaissant le militant communiste Marcel Dupont, et comme il s'agit de ma région, je me suis inquiété de cet incident, et voici les précisions que je suis en mesure de donner à l'Assemblée.

J'ignore, évidemment, dans quelle mesure la bonne foi de M. Croizat a été surprise. Mais il ne me paraît pas possible que le *Journal officiel* publie de telles contre-vérités sans qu'une rectification soit immédiatement apportée à la tribune de l'Assemblée.

En réalité, devant les aciéries de Longwy, se sont présentés 400 à 500 meneurs grévistes, conduits par M. Marcel Dupont.

**M. Georges Cogniot.** 500 meneurs ;

**M. Pierre André.** Ils ont tenté d'envahir l'usine à laquelle ils n'appartenaient pas. Ils se sont heurtés à un barrage constitué seulement par sept gendarmes. L'un de ceux-ci a été frappé. M. Dupont s'est emparé du revolver de ce gendarme, qui n'était d'ailleurs pas armé. (*Exclamations et rires à l'extrême gauche.*)

Je répète : Le revolver du gendarme n'était pas chargé.

M. Dupont, ayant saisi le revolver du gendarme, a frappé violemment celui-ci avec la crosse. Le gendarme est tombé et Marcel Dupont l'a piétiné lorsqu'il était à terre.

Il a pu ensuite couvrir sa retraite grâce à la protection de ses camarades. Ce n'est que dans l'après-midi que la gendarmerie est parvenue à l'arrêter, et il a été immédiatement écroué.

Aujourd'hui même, M. Dupont doit passer devant le tribunal.

Quant à l'obligation suivant laquelle le préfet de Meurthe-et-Moselle aurait promis la liberté à M. Dupont à condition qu'il consente à prêcher la reprise du travail, elle est aussi fautive que la première version qui vous a été donnée de l'arrestation de M. Dupont.

En réalité, le préfet de Meurthe-et-Moselle a incité les syndicalistes qui lui rendaient visite après l'arrestation de Marcel Dupont à organiser un vote secret dans les usines du bassin de Briey.

Et il a ajouté : Il est évident que si l'on se prononce au vote secret pour la reprise du travail — et j'ai la certitude qu'on se serait prononcé pour la reprise du travail car 80 p. 100 des ouvriers demandaient à reprendre le travail tout de suite — et que le travail est repris demain ou après-demain, le tribunal qui aura à juger Marcel Dupont sera favorablement impressionné par le retour au calme... (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

*A l'extrême gauche.* C'est un aveu.

**M. Pierre André.** ...et il est possible qu'il entraîne des mesures d'indulgence de la part du tribunal. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

Ainsi, dans le récit des faits présenté par M. Croizat, il n'y avait rien d'exact. Une mutinerie a eu lieu ; des coups ont été portés à un gendarme ; la grève a été organisée par des personnes appartenant à d'autres chantiers ; une tentative a eu lieu pour briser la liberté du travail aux Aciéries de Longwy. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

Ce sont les gendarmes eux-mêmes qui ont arrêté Marcel Dupont. Quant au préfet, il n'est intervenu que pour tenir aux délégués syndicaux un langage parfaitement raisonnable.

J'ajoute que, malgré tous les efforts déployés par Marcel Dupont et ses amis dans le département de Meurthe-et-Moselle, comme, en général, dans tous les départements lorrains, les ouvriers sont restés à leur travail dans les arrondissements de Nancy, de Lunéville et de Toul. Aucun cas de grève n'a été signalé.

Dans les usines métallurgiques de la région de Nancy et de Lunéville, ouvriers, patrons et employés, réunis autour de la même table, ont fêté ensemble la Saint-Eloi. Voilà l'exemple qu'on donne chez nous et que je voudrais voir suivi dans toute la France, malgré vous. (*Applaudissements à droite.* — *Mouvements divers à l'extrême gauche.*)

**M. Marcel Servin.** C'est la collaboration du travail et du capital selon Pétain !

**M. Félix Kir.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Kir, sur le procès-verbal.

**M. Félix Kir.** Mes chers collègues, dans les heures graves que traverse le pays, il semble que le mandat qui nous a été donné nous impose le devoir d'écartier toutes les questions qui viennent d'être abordées et qui nous divisent inutilement. C'est mon opinion, non seulement de député, mais aussi de résistant, car je crois avoir été, en octobre 1940, l'un des premiers condamnés à mort. (*Applaudissements à droite et sur certains bancs au centre.*)

M'adressant indistinctement à tous les membres de l'Assemblée, je vous demande de tenter de créer dans cette enceinte une atmosphère de concorde. (*Mouvements divers.*)

Mais oui ! S'il ne nous est pas possible d'être toujours d'accord sur toutes les questions, du moins pouvons-nous nous entendre. C'est, d'ailleurs, une caractéristique de l'esprit français qui aime lancer dans des directions diverses, les étincelles de son génie et les lueurs de son indépendance.

Il me semble qu'après les séances pénibles que nous avons tous vécues, et qui ont mécontenté profondément tous les milieux de l'opinion, un programme s'offre à nous : il s'agit de travailler coudes à coudes au redressement et à la prospérité du pays afin que la France, qui dispose d'éléments uriques, puisse reprendre demain sa place à la tête des nations civilisées. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

**M. le président.** Ainsi soit-il ! (*Rires et applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Il n'y a pas d'autre observation sur le procès-verbal ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

DEPOT D'UNE LETTRE RECTIFICATIVE  
A UN PROJET DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu de M. le ministre des Finances et des affaires économiques une lettre rectificative au projet de loi portant création de ressources nouvelles pour les départements et les communes (n° 2713)